

Michèle DELAUNAY, députée de la Gironde, membre de la Commission des Affaires sociales, conseillère municipale et métropolitaine de Bordeaux, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie de mai 2012 à avril 2014

Faut-il mener des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public sur les difficultés des aidants salariés et sur les dispositifs existants?

Je répondrai tout d'abord qu'il s'agit d'un sujet majeur : aujourd'hui, 40% des aidants de personnes âgées sont salariés. Et s'il existe des congés pour enfant malade, rien prévu pour le parent malade. C'est une question que je n'ai pas pu résoudre dans le temps qui m'a été imparti au ministère de la Santé et des Affaires sociales mais qui devra être posée.

Quand j'ai lancé ces idées, plusieurs collaborateurs sont venus me voir, au sein même du ministère, pour que je les aide à obtenir un aménagement de leurs horaires pour s'occuper d'un parent malade. Les réponses ne peuvent plus être personnelles. Il faut donc effectivement sensibiliser le grand public. Aujourd'hui, des salariés n'osent pas dire qu'ils arrivent en retard parce qu'ils s'occupent de leur vieille maman. Ils évoquent aisément la maladie du bébé mais ils taisent les problèmes des parents. Dire qu'un enfant a la rougeole n'est pas dépréciatif mais parler de la maladie d'Alzheimer de son proche est beaucoup moins facile. Libérer la parole prendra du temps. Ma génération est la première à accompagner massivement le grand âge. Mais puisqu'il est de plus en plus question de promouvoir l'intergénérationnel, voilà un exemple concret d'action ! Il faut porter la même attention aux enfants et aux âgés, il faut briser le tabou et communiquer.

Quelles sont les mesures prioritaires à mettre en place pour les aidants salariés ?

Les entreprises et les collectivités ont un rôle majeur à jouer. Au Ministère, j'avais commencé à convaincre les entreprises de mettre en place des accueils de jour d'urgence pour les âgés en difficulté pour lesquels l'entourage n'a pas de solutions immédiates. N'oublions pas qu'il y a davantage de salariés qui ont un parent en âge de perdre leur autonomie que de salariés ayant un enfant en âge d'aller en crèche. Pourquoi les entreprises et les collectivités proposent-elles des crèches mais aucune solution pour les parents âgés qui ont besoin d'accompagnement ? L'accueil pourrait se faire directement dans l'entreprise, si celle-ci a une certaine taille, ou à proximité grâce à des soutiens et des accords avec l'environnement économique local. La première entreprise qui s'engagera dans cette voie bénéficiera en retour d'une image de marque formidable. J'avais pour ma part intégré cette mesure dans le programme des élections municipales de la liste bordelaise conduite par Vincent Feltesse. La ville fait travailler 3 500 agents d'où l'importance de proposer une mesure de ce type.

Cela étant précisé, il y a des entreprises qui se sont emparées du sujet, comme Danone ou Bayard pour ne citer que deux exemples : elles proposent des sites d'information, ont mis en place des services de conseils pour faciliter les prises en charge et les accompagnements et facilitent des aménagements de temps de travail même en l'absence d'accords formalisés. C'est une étape importante. Il faut maintenant aller plus loin et envisager que les partenaires sociaux négocient des accords de branche sur ce sujet.

La responsabilité relève-t-elle davantage des partenaires sociaux que de l'Etat ?

Nous pouvons écrire dans une loi : « toute personne ayant un parent malade a droit à X jours de congé supplémentaires ». Mais il faut ouvrir des négociations sociales car les entreprises et les branches d'activité ont des contraintes très différentes. Et au sein d'un

même secteur professionnel, la situation ne sera pas la même dans l'entreprise A où l'âge moyen du personnel est de 30 ans et dans l'entreprise B où il est de 49 ans. Dans le second cas, on peut facilement déduire qu'un tiers des salariés accompagnent une personne âgée, ce qui ne sera pas le cas dans le premier exemple. En outre, 80% des aidants étant des femmes, le fait de passer par la négociation sociale permettra d'échapper aux débats sur la discrimination.

Comment abordez-vous la question économique de l'aide aux aidants : coût ou investissement ?

C'est un coût et c'est un investissement. Instaurer dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement l'équivalent de huit jours de repos pour prendre en charge l'aidé représente un coût évident. Je précise à ce sujet qu'il faudrait rapidement passer à quinze jours. Mais cette disposition était un premier pas important.

Et c'est aussi un investissement car ces mesures aboutiront à un mieux-être et donc à une productivité accrue ou retrouvée des aidants concernés. La production scientifique est encore récente mais j'ai gardé en mémoire les propos de Marie-Eve Joël, présidente du Conseil scientifique de la CNSA qui expliquait qu'un salarié qui a des difficultés pour accompagner un parent qui ne va pas bien « explose » professionnellement. Nous n'avons pas encore pris la mesure du dégât professionnel que ces situations engendrent. Et ne parlons pas du dégât humain... Ces situations dramatiques sont aggravées par l'omerta. On ne peut pas en parler. On se sent même presque coupable. J'ai personnellement vécu cette situation lorsque j'exerçais comme chef d'unité au CHU. J'aménageais mes horaires comme je le pouvais. Je sais que j'aurais été plus à l'aise s'il s'était agi de m'occuper de mon bébé.

Faut-il développer la formation aux aidants ?

Avoir un proche atteint par la maladie Alzheimer nécessite une formation. Lorsqu'il s'agit « simplement » d'une avancée dans le grand âge, l'humain suffit. Mais au-delà de la formation, je parlerai plutôt d'accompagnement. Les aidants ont besoin d'écoute et d'orientation. Ils sont souvent culpabilisés. Ils se demandent par exemple si le fait de recourir à un accueil temporaire pour un proche malade va avoir des impacts négatifs. Il faut aussi pouvoir entendre lorsque l'on est aidant que l'on fait le bon choix, que la semaine programmée en accueil de jour permettra de resocialiser la personne malade, etc. Je suis toujours étonnée par le nombre de livres qui existent en matière d'accompagnement et de développement de l'enfant comparé à ce qui existe pour les aidants. Nous aurions sans doute besoin d'une littérature positive qui donne confiance en l'avenir.